

Jusqu'au Haut Moyen-Âge on communiait dans la main : fake news

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Culte divin](#), [Église en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 4 mars 2020

Suite aux récentes mesures de l'épiscopat français sur l'interdiction de la communion sur la langue dans certains diocèses, les lecteurs sont nombreux à réagir.

Pour justifier ses "mesures de précautions" le diocèse de Paris a publié une vidéo pleine de mensonges et d'approximations.

Voici donc [quelques éléments](#):

On vous raconte qu'au cours des premiers siècles de l'ère chrétienne, le rite de la communion aurait comporté la manipulation des hosties consacrées par les fidèles se tenant debout. Avec cette présentation historique, on peut évidemment faire passer ensuite la nouveauté pour une vieille tradition remise à l'honneur.

En fait, il s'agit là d'une tentative malhonnête de justifier par une coutume prétendument « antique » la pratique récente, bien postérieure au concile Vatican II (1962-1965) et, de plus, absolument pas ordonnée ni même prévue par celui-ci. Feuilletez donc attentivement les documents conciliaires et vous constaterez que nous disons vrai.

Quant au véritable rite antique de la communion à genoux et sur la langue, on vous raconte de

manière tout aussi trompeuse que ce serait un phénomène médiéval. Or, pour mentionner brièvement ici quelques éléments de réfutation, signalons que le pape Sixte I (117-126) avait déjà interdit de toucher les mystères sacrés si l'on ne faisait pas partie du clergé (ut mysteria sacra non tangerentur, nisi a ministris). Le pape Saint Eutychian (275-283) interdira que la communion à porter aux malades soit confiée à un laïc ou à une femme (nullus praesumat tradere communionem laico vel feminae ad deferendum infirmo). Déjà Tertullien de Carthage (160-250) attestait que la sainte eucharistie était reçue uniquement du prêtre et pas d'autrui (nec de aliorum manu sumimus). Le pape Saint Léon I (440-461) notait, pour sa part, que l'on reçoit en bouche ce qui est cru par la foi (hoc enim ore sumitur quod fide tenetur). Plus tard, à savoir en 536, le pape Saint Agapet I accomplira un miracle de guérison après avoir donné l'hostie en bouche à quelqu'un (cumque ei Dominicum corpus mitteret in os). C'est le pape Saint Grégoire I (590-604) qui le relate, attestant également la pratique de l'Église dans les premiers siècles de l'ère chrétienne.

En l'an 380, le concile de Saragosse avait en son canon 3 lancé l'anathème contre ceux qui voudraient encore toucher la sainte eucharistie comme en temps de persécution. Saint Basile, Père grec et Docteur de l'Église (329-379), avait expliqué qu'en des circonstances pareilles et en l'absence de prêtre ou de diacre pour administrer la communion et la porter aux malades, on avait pu jadis « recevoir la communion au moyen de sa propre main ». L'historien Eusèbe de Césarée (270-339) attestait déjà au livre VI de son « Histoire ecclésiastique » que cela se faisait seulement en cas de véritable nécessité. La pratique normale avait toujours été que les fidèles communient à genoux et sur la langue. Devant des abus locaux, le concile de Rouen rappellera en 650 cette norme apostolique, interdisant la communion avec les mains (nulli autem laico aut feminae Eucharistiam in manibus ponat, sed tantum in os ejus).

En Orient, le concile de Constantinople statuera pareillement en 692, frappant d'excommunication tous ceux qui s'aviseraient de prendre l'hostie en main alors qu'un évêque, un prêtre ou un diacre sont disponibles pour la leur dispenser en bouche. Dans une homélie sur la première épître à Timothée, Saint Jean Chrysostome (347-407) indiquait déjà cette humble et pieuse attitude de réception de la part des fidèles : « Que rien d'amer ne sorte de la bouche qui a été gratifiée d'un si grand mystère ; que la langue, sur laquelle le divin Corps a été déposé, ne profère rien de déplaisant. »

On ne vous rapporte pas des citations de ce genre. On ne vous donne aucune référence pertinente, pas même celle alléguée comme étant de Saint Cyrille de Jérusalem (313-386), à savoir les « Catéchèses mystagogiques » dont on vous épingle un passage cité hors de son contexte qui aurait pu vous faire réaliser que ce n'est pas un texte chrétien normal. En effet, on vous cite seulement ce qui fait penser à la pratique moderne : « Lorsque tu t'avances pour Le recevoir, ne t'approche pas sans respect, les paumes des mains grandes ouvertes ou les doigts écartés ; mais avec ta main gauche, fais un trône pour la droite où va reposer le Roi. Reçois le Corps du Christ dans le creux de ta main et réponds Amen.»

Les passages sautés sont notamment ceux-ci : « Sanctifie tes yeux par le contact du saint Corps » et puis, après avoir bu au calice, « lorsque tes lèvres en sont encore mouillées, touche-les avec les mains et passe sur tes yeux, ton front et tous tes autres sens, pour les sanctifier.» (sic)"